

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 93.00.620.002.1 DU 22 SEPTEMBRE 1993

Balance à équilibre automatique OMEGA  
modèles GM, UC 3, UC 3 mod 960, MO  
(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

**FABRICANT**

Sté OMEGA, Corso Sempione 111, 210 B Gallarate (Italie).

**DEMANDEUR**

Sté PESAGE M C, 218, rue Solférino, 59000 Lille.

**OBJET**

La présente décision transfère à la société précitée le bénéfice de l'approbation de modèle accordée à la société YVAN CHRETIEN & Cie par la décision n° 89.1.01.625.4.3 du 13 juin 1989 (1) pour :

- les balances et bascules à équilibre automatique à un ou plusieurs tours de cadran (modèles GM, UC 3, UC 3 mod 960)
  - les bascules à équilibre automatique modèle M.O.
  - le dispositif de tare gradué
- fabriqués par la société OMEGA, et prolonge sa validité jusqu'au 31 décembre 2002.

**CARACTERISTIQUES**

Les caractéristiques de ces modèles sont identiques à celles des modèles approuvés par la décision précitée.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision, est identique à celui fixé par la décision précitée.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, juin 1989, page 703.